

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_019

Action 6.1 du Papi d'intention du Tarn-amont (étude Ladoux)

L'an deux mille dix-neuf et le sept février, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Guy DE SOUSA, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Danièle VERGONNIER

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 31 janvier 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle que l'action 6.1 « Étudier des solutions pour limiter l'impact des crues torrentielles sur le bassin versant du Ladoux » est inscrite au programme d'actions de prévention des inondations (Papi) d'intention 2019-2020 du Tarn-amont, labellisé en novembre 2018, et doit être lancée courant 2019.

Le président présente l'opération et rappelle les objectifs de l'étude à mener sur le bassin du Ladoux, situé sur la commune de Millau. Cette étude tentera de définir un scénario d'aménagement permettant de réduire le risque d'inondations sur les habitations riveraines lors des crues torrentielles du ruisseau du Ladoux et de réduire les dégâts causés par le transport solide et les éventuelles ruptures d'embâcles lors de ces crues, ainsi que le coût de remise en état.

Sur la base de la programmation pré-établie, le montant prévisionnel de l'action est le suivant :

- Frais d'étude : **25 000,00 € HT, 30 000,00 € TTC.**

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- État (FPRNM) : 15 000,00 € (50% du TTC) ;
 - Région Occitanie : 6 000,00 € (20% du TTC) ;
 - Autofinancement : 9 000,00 € (30%) ;
- Total : 30 000,00 €.

L'autofinancement sera réparti selon les modalités de calcul définies pour les actions de type 3 c'est-à-dire à 100% par la communauté de communes concernée :

- CC MGC : 9 000,00 € ;
- Total : 9 000,00 €.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

SOUS-PRÉFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 13/02/2019
048-200080547-20190207-DE_2019_019-DE

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

Autorise le président à solliciter les aides auprès des différents financeurs et à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 13/02/2019
et publié ou notifié
le 15/02/2019